

ant 2

La seigneurie

* Abbé DEMANGE, ouvrage cité, p. 278 sq.

Propriétaires de vignes et de terres sur notre finage, l'évêque de Toul, le chapitre de Toul, l'abbé de Saint-Evre, n'étaient pourtant pas seigneurs du lieu, comme ils le furent, par exemple à Bouvron, Lucey, Lagny, Trondes et beaucoup d'autres villages.

Bruley eut ses seigneurs particuliers.

A l'époque où le pays entier se couvrait de châteaux, Bruley ne vit pas s'élever au-dessus des humbles maisons, une forteresse féodale. Un ban royal, accordé par Dagobert 1er, ratifié par Charlemagne et ses successeurs, ne permettait aucun manoir fortifié, "nulla munitio castellaris", autour de la ville de Toul dans un rayon de 4 lieues (16 km.).

Les évêques de Toul, en faveur desquels ce privilège avait été accordé, le revendiquèrent toujours. Au IXème siècle, en 894, les comtes Etienne, Gérard, son frère et Marfroi, qui l'avaient violé, furent obligés par Arnould, roi de Germanie, de tout démolir et de venir demander pardon jusqu'à Worms à l'évêque Arnold.

En 1218, Henri II, comte de Bar, avait fait bâtir le château de Foug avec les ruines de l'ancien palais de Savonnières; l'évêque le menace d'en écrire à l'Empereur, au roi et de l'excommunier.

Précisément parce que privés de manoir, les seigneurs de Bruley n'y résidaient pas, du moins à poste fixe. Les liens féodaux semblent avoir été, de ce fait, moins forts peut-être que dans d'autres localités.

Parmi les seigneurs de Bruley, le P. Benoît cite:

Les sires de Boulémont:

En effet, en 1282, la cure de Bruley fut donnée au chapitre de la cathédrale par Pierre, sire de Boulémont. Le même donne, en 1214, la terre de Martin-Val. En 1237, Geoffroy de Boulémont donne à Hugues, seigneur de Fische, le fief de Pagny-derrière-Barine.

Nous croyons que les sires de Boulémont étaient seigneurs, à proprement parler, de Pagny-derrière-Barine plutôt que de Bruley.

Les princes de la maison de Joinville:

Vers le milieu du XIIème siècle, en 1155, Guy de Joinville et dame Rufa, son épouse, fille d'Ebal de Montfort, font, en qualité de seigneurs de Bruley, une donation à l'abbaye de Rangéval.

Aux XIVème et XVème siècles, la suite est mieux marquée. André, seigneur de Beaupré et de Bruley, fils de Jean, sire de Joinville et d'Alix de Rinel, sa seconde femme, épousa Isabelle, dame de Bonet et en eut Anselme et Roger.

Roger, seigneur de Bruley et de Beaupré, épousa Agnès, dame de Pulgny, et il en eut Robert et André II.

André II, seigneur de Bruley en 1411, eut deux fils,

Pierre et André III.

Pierre, seigneur de Bruley, eut une fille nommée Jeanne, dame de Bruley.

Antoine, comte de Vaudémont, obtint du roi, le 11 avril 1444, la tutelle de cette dame qui était mineure, et ce fut comme son tuteur qu'il fit, dans la même année, hommage de la terre de Bruley.

Comme la maison de Joinville relevait du comte de Champagne, et celui-ci du roi de France, Bruley, pour le temporel, n'appartenait ni au comté de Toul, ni au duché de Lorraine, mais à la France.

Aussi les relations administratives et gouvernementales, les obligations et les charges, les coutumes, les droits, les privilèges, tout ce qui est de la vie communale était-il organisé à Bruley d'une façon quelque peu différente d'avec les villages voisins.

Certains privilèges d'exemption d'aides et de tailles, avaient été obtenus des rois de France par la "communauté de Bruley". Un mémoire, qui malheureusement ne nous est pas parvenu en entier, nous apprend que ces privilèges remontent jusqu'à Henri III, qu'ils furent confirmés par Henri IV et par Louis XIV, mais qu'à l'avènement de son successeur, on omit de les renouveler. (...)

La seigneurie de Bruley passa ensuite, pour un temps, en la famille d'Haraucourt.

Au XVII^{ème} et au XVIII^{ème} siècles, nous trouvons installée au château, à la place des anciennes maisons seigneuriales d'un nom aussi illustre que les Joinville et les Haraucourt, une famille plus modeste, sans doute récemment anoblie et dont les membres portaient le titre de seigneurs de Bruley. Ils signaient parfois "de Bruley", ou "Monsieur de Bruley". C'étaient les Le Brun *.

Messire Charles Le Brun est le représentant le plus important de cette maison. Il avait pris le parti des armes dès l'âge de 14 ans (...). Les guerres ne manquaient pas sous le long règne de Louis XIV. S'il gagna un peu de gloire dans les camps et les batailles, en revanche il négligeait forcément sa terre et seigneurie de Bruley. Elle n'était plus affermée qu'à 800 francs barrois à un particulier habitant du lieu, lequel se contentait de percevoir annuellement les rentes et cens seigneuriaux, et de laisser les terres arables à quelques laboureurs, " sans tenir de troupeau à part, soit à défaut de moyens et facultés suffisants, soit pour s'exempter de ces embarras".

Vers la fin de sa carrière, il revint, chevalier et lieutenant-colonel au régiment Rohan, fit quelques restaurations au château, et s'occupa de rétablir la ferme. Durant une quinzaine d'années, il paraît avoir mené cette existence douce et paisible d'un officier supérieur en retraite à la campagne, et qui contraste si fort avec les agitations de la vie précédente. Il était marié à Anne de Candot, et tous deux semblent avoir conquis l'estime et l'affection du village

* "Le 5 janvier 1562, en présence des habitants du dit Bruley, des maires et des gens de justice du dit lieu, lesquels gens de justice le dit seigneur a continué dans leurs fonctions en les nomments en tant que de besoin et pour ce qui pourrait les concerner de tout quoy, il a requis acte aux di notaires qui luy a esté octroyé"

(Archives G 177)

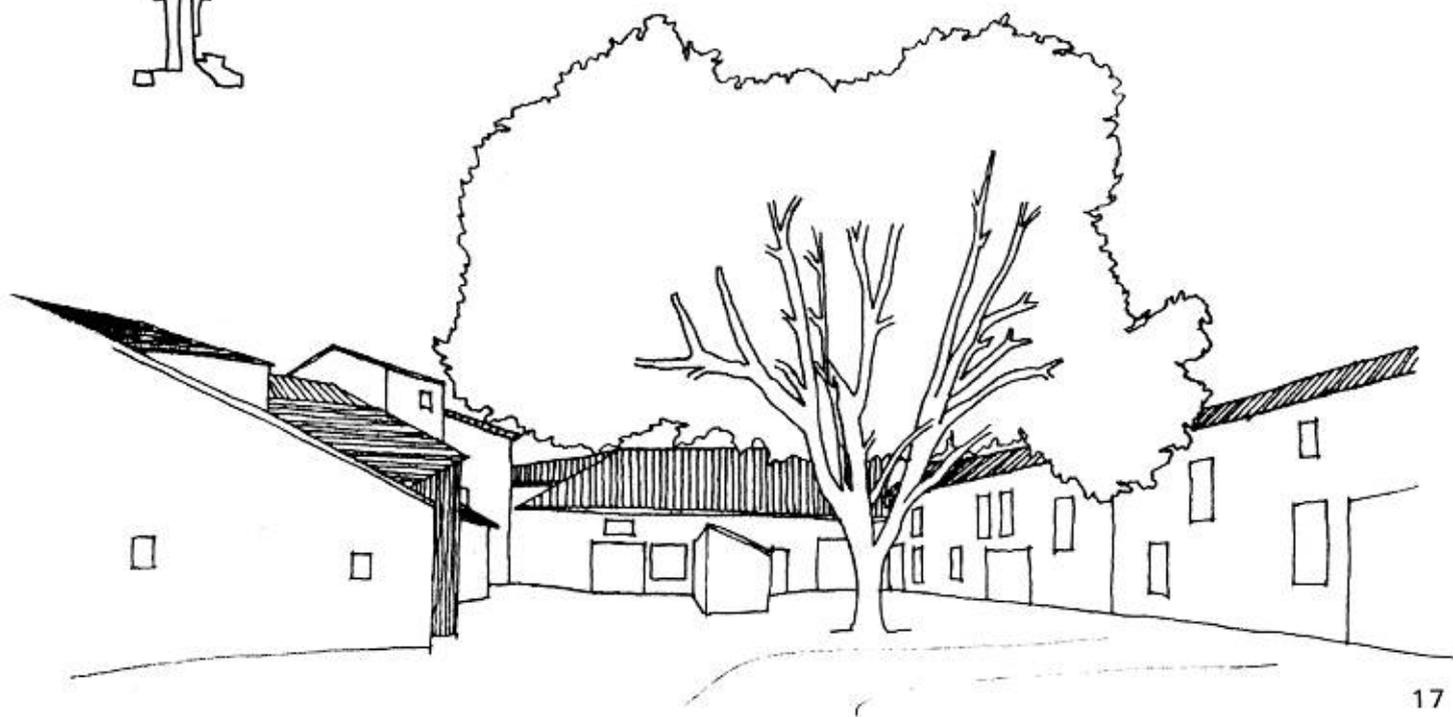
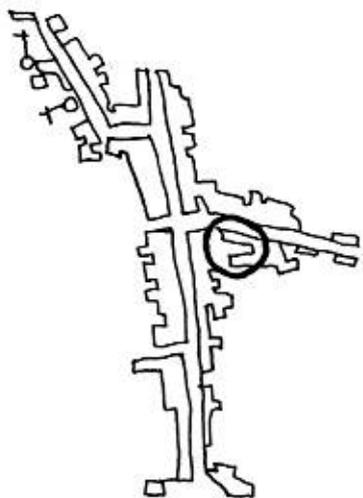
par leurs manières simples, leur dévouement et leurs habitudes charitables. Ce n'est pas que Messire Charles Le Brun fût à la tête d'une grande fortune. Le métier qu'il avait suivi et l'exploitation insuffisante de la ferme, suffiraient à faire comprendre la médiocrité de ses ressources. Ayant au village même, avec de très honorables familles de laboureurs ou de vigneron, les meilleures relations, lui et sa femme acceptaient volontiers d'être parrain et marraine chez les paysans*.

* Les registres des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Bruley ne datent que de 1671. On y voit tantôt Charles Le Brun, tantôt Anne de Candot, sa femme, parrain ou marraine presque tous les ans.

La fin chrétienne du chevalier et la fondation pieuse qu'il fit à la paroisse ne contribuèrent pas peu à perpétuer son souvenir. Il avait eu la douleur de perdre sa femme le 30 novembre 1707. Elle fut enterrée à Nancy, dans l'église des Minimes (...). Lui-même mourut moins de trois ans après, le 23 février 1710. Voici comment est formulé son acte de décès:

"Le 23ème jour du mois de février décéda en cette paroisse Messire Charles Le Brun, seigneur de ce lieu, après avoir reçu du soussigné curé les derniers sacrements de la Sainte Eglise avec connaissance et les sentiments d'un parfait chrétien, et fut inhumé le vingt-quatrième jour des dits mois et an en l'église de Brusley, proche le balustre, à côté de son banc qui est dans le choeur, en présence du sieur Charles Compagnot, conseiller au siège présidial de Toul, exécuteur de son testament, du sieur Etienne de Lignerous, son ami,"

La cour-basse du château (architectes Barad et Vaneson)



Chronologie résumée

- Vers 610: Biens donnés à la cathédrale de Toul.
- Vers 1155: Guy de Joinville et dame Rufa son épouse sont seigneurs de Bruley.
- Vers 1282: La cure de Bruley est donnée au chapitre de la cathédrale de Toul par le sire de Bourlémont.
- 1er avril 1444: Jeanne, dame de Bruley, fille mineure, passe sous la tutelle du comte de Vaudémont.
La seigneurie de Bruley passe à la famille d'Harau-court.
- En 1562: Vente de la moitié de la seigneurie appartenant à Claude de Haraucourt, au sieur Christophe Le Brun.
- En 1580: Anthoine de Haraucourt conteste la vente à Blaise Le Brun, fils de Christophe, mais il est débouté de sa demande.
- 3 mars 1710: Les derniers Le Brun n'ayant pas de descendance directe ont légué à leur petite nièce, dame Louise d'Illiers, fille majeure demeurant à Paris, au palais d'Orléans, quartier Saint-Germain-des-Prés, paroisse Saint-Sulpice, seule et unique héritière du défunt messire Charles François Le Brun, chevalier, seigneur de Bruley et autres lieux, son grand oncle paternel *.
- 21 mai 1713: Louise d'Illiers lègue le château et ses dépendances et privilèges y attachés aux Pères Capucins, prêtres de la Congrégation de la Mission, Directeurs perpétuels du séminaire de Toul.
- En 1790: Le château et ses dépendances sont affermés pour un bail de 9 années à Boussard François, père et fils, et à Laroppe Antoine, tous trois laboureurs.
- A la Révolution, le château et ses dépendances sont classés "biens nationaux" et vendus aux enchères de 1791 à 1796.

* Archives G 177

* * *

A l'époque du moyen-âge et de l'ancien régime, le pays était divisé en duchés, comtés, marches, appartenant à des seigneurs puissants, vassaux du roi, appelés ducs, comtes et marquis. Les duchés, comtés, marches, étaient divisés en fiefs comprenant d'ordinaire un ou plusieurs villages. Ces nombreux fiefs étaient accordés en apanage par les seigneurs à des chevaliers ou des écuyers de leur suite militaire qui prenaient le nom de "seigneurs".

Ainsi le 7 janvier 1562, un procès-verbal de la prise de possession *"en laquelle a esté introduit par le sieur Christophe Le Brun Seigneur de Brusley, droit à Mont Suivey Marvoisin* en partie, écuyer d'escurie de Monseigneur le duc de Lorraine. Pour raison de la moitié de la terre et seigneurie dudit Bruley par luy acquise d'honoré seigneur Claude de Haraucourt, seigneur d'armes..."*

* XIVREY-MARVOISIN



Bruley, depuis la côte, 1920.



Vue générale de Bruley vers 1913. Les constructions militaires de Sébastopol sont bien visibles.



La tuilerie de Bruley, route de Voisel, vers 1910.
La moisson est faite, le chemin est à peine tracé.
Un incendie a détruit une partie des bâtiments, le 3 août 1864,
à 5 heures du soir. Il fut maîtrisé vers 8 heures du soir, après
l'intervention des habitants de Bruley et de Pagney.



BRULEY - Rue de l'Église
N---2357
La rue du Chêne, avec la maison des Moines,
ancienne grange de l'abbaye de Rangéval-Riéval.

On ne connaissait la vie du village qu'à travers la vie seigneuriale. Toutes deux étaient confondues. Le seigneur possédait, il avait le pouvoir, l'autorité de droit, transmissible par héritage.

L'émulation, l'imposition, venaient d'en-haut. Les habitants dépendaient du seigneur, c'étaient les serfs... pas forcément en terme péjoratif, car les habitants s'y soumettaient plus ou moins franchement aux coutumes instaurées par l'autorité seigneuriale.

La Révolution de 1789 eut pour effet de transmettre à la population la responsabilité d'organiser la vie communale selon la loi... La population désignait, par élection, ses représentants sans la tutelle du seigneur. Le processus de démocratie engagé dès 1792 (proclamation de la première république le 20 septembre 1792) n'atteint véritablement son objectif qu'après 1870, après bien des aléas provoqués par le 1er Empire, le retour de la royauté, le Second Empire... Ce fut, petit à petit, que la communauté française acquit sa majorité, et notre village en a ressenti les effets dans la vie communale.

Extrait de l'inventaire du château

effectué par Messieurs de la Mission le 18 mars 1713.

"Aujourd'hui dix huitième mars mil sept cent treize, nous soussigné Claude de la Rouillé, prêtre de la congrégation de la Mission provinciale du séminaire de Toul et Estienne Liguirons écuyer dudit lieu pour caution de Mademoiselle d'Illiers, dame de Bruley, demeurant à Paris, au palais du Luxembourg, avons fait l'inventaire qui suit des meubles et effets qui existent actuellement au château de Bruley.

Vins:

Dans la cave voûtée, sous la cuisine, il y a trente deux pièces de vin rouge sçavoir: six de vieux faisant environ quarante cinq charges et vingt six de nouveau d'environ cent quatre vingt dix charges.

Dans la cave joignant sous les chambres, trente huit pièces dont vingt cinq ou vingt six sont de vin blanc vieux et peuvent faire deux cent charges.

Le reste de vin rouge vieux hors d'un gros tonneau d'environ vingt charges, ce qui peut faire de vieux, quatre vingt charges.

Et de tonneau les vingt charges cy...

Dans la petite cave de la Tournelle, huit pièces de vin rouge vieux faisant environ soixante charges.

Au cellier près l'écurie, une rangée de treize pièces de vin rouge nouveau d'environ cent trente charges.

Et trente trois pièces de vin blanc nouveau qui peuvent faire deux cent quarante charges.

Dans la bougerie, un bouge plein et un autre à demy de vin blanc nouveau estimez cent cinquante charges.

Et un troisième environ au quart de vin rouge nouveau ce qui peut avoir vingt charges.*

Il y a en outre dans la dite bougerie et ailleurs trois autres bouges vides -quinze tendelins, avec les échaldas, poulain et entonnoirs divers- sept tonneaux vides outre quatre à Nancy et deux de Saint-Mihiel- quatre douzaines de cercles et une douzaine de fonçures- trois cercles de fer- et un quatrième à tout tonneaux et deux vices de pressoir neufs.

* Total des vins:

Rouge	545 ch.
Blanc	590 ch.
	soit 1135 ch.
	qui font 454 hl.

Grains et fourages

Dans les greniers il ne s'est trouvé qu'un petit tas de froment noir et plain de graine noire qui peut au plus contenir douze à quinze bichets mesure de Toul*.

Un petit amas de méchant orge d'un bichet et demy au plus*.

Et un tas d'avoine d'environ trente cinq bichets pour semer et pour les pigeons*.

Un tas de foin sur l'écurie d'environ cinq chartées et environ une chartée de paille sur la bougerie.

* La mesure de Toul valait 94 l. et 76 cl.

* Soit 1421 l. au maximum

* Soit 142 l. au plus

* Soit 3316 l. environ

Bestiaux

A la marcarerie vingt cinq vaches dont les plus jeunes qui font environ le quart, dont 11 d'environ dix ans, le reste vieillot et qu'il y en a de dix-huit et vingt ans.

-à la bradevinerie*, deux grosses alambics de cuivre, maçonnées sur un fourneau, avec leurs chaperons de même, et toutes les autres pièces nécessaires et un tonneau pour le refuge.

-à la chambre à four, une bouche de fer, un furgon garny de même et une pelle de bois.

-à la marcarerie, les attaches pour les vaches et tout proche un petit pressoir à deux vices, autre les deux pressoirs du village qui sont bannaux et garnys.

-à l'écurie, un grand ratelier tout du long bien tourné et sa crèche au-dessous avec une vieille auge rompue.

* Lieu où l'on distille

Linge

Douze draps de lit faisant six paires, dix nappes dont quatre sont ouvrées et vingt cinq serviettes.

Vaisselle

Douze plats et vingt cinq assiettes. Deux autres grands plats et deux autres encore, l'un de cuisine et l'autre à barbe, deux terrines, une pinte, une chopine, deux demy septier, une salière, un pot à l'eau et une éguière le tout d'étain.*

* Archives G 177



L'entrée du village vers 1916: la troupe est en bleu horizon.
Elle descend la rue après une manoeuvre sur "le plateau de la côte".
Les garçons jouent au soldat. De gauche à droite: Louis et Alfred
LAROPPE, Bernard MANET, Camille LAROPPE, Ernest LEBEL
hotte au dos et Michel MANET.



Quête du vin chez les vigneronns pour Monsieur le Curé, 1930.
Jean LAROPPE, René COLARDELLE, Gabriel DEMANGE, Paul DEMANGE.